

ARRETE MUNICIPAL
Portant restriction de circulation et de stationnement réalisation d'un
branchement alimentation eau potable

Le maire de la commune Plachy-Buyon (Somme)
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la route et le Code de la voirie routière
CONSIDERANT la demande de l'entreprise SADE Amiens;

Dans un souci de sécurité pour les usagers de la voie publique et pour le personnel intervenant sur le chantier,

ARRETE

ARTICLE 1er : la circulation sera restreinte et le stationnement interdit au niveau du 6 grande rue du hameau de Buyon

Du 1^{er} avril 2015 jusqu'à la fin des travaux,

ARTICLE 2 : L'entreprise SADE s'engage à mettre en place toute la pré signalisation et la signalisation réglementaire nécessaire concernant les chantiers fixes ou mobiles temporaires.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-SAUFLIEU et monsieur le Garde champêtre territorial de PLACHY-BUYON sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie nationale de Saint Sauflieu
- Monsieur le garde champêtre territorial

Fait à Plachy-Buyon, le 30 mars 2015

Le maire,
Lionel NORMAND

